



PROBEOL CHAINE 100 150

Lubrifiant biodégradable pour le graissage des chaînes et guides de tronçonneuses.

AVANTAGES

PROBEOL CHAINE est un fluide biodégradable spécialement formulé pour répondre aux sévères exigences de lubrification des chaînes et des guides de tronçonneuses. Il permet d'allonger leurs durées de vie tout en préservant l'environnement.

PROBEOL CHAINE est à base d'huiles végétales spécialement traitées pour résister à l'oxydation et d'agent d'adhésivité biodégradable permettant de maintenir le lubrifiant sur le matériel malgré l'application des forces de gravitation (écoulement vertical) et centrifuge (rotation rapide). Ces huiles végétales possèdent par ailleurs un très haut pouvoir lubrifiant et permettent d'éviter le contact direct métal sur métal générateur d'usure rapide.

UTILISATIONS

PROBEOL CHAINE est utilisée comme lubrifiant dans les applications où les risques de pollution pour l'environnement sont à écarter, en particulier dans les zones dites « sensibles ». Il a été tout particulièrement étudié pour la lubrification des chaînes de tronçonneuses, dans l'industrie du bois et pour tous types de chaînes quand la biodégradabilité est exigée.

Caractéristiques	Méthodes	Unités	ISO 100	ISO 150
Masse volumique à 15°C	NF T 60-101	kg/m ³	918	919
Viscosité cinématique à 40°C	NF T 60-100	mm ² /s	103	146
Viscosité cinématique à 100°C	NF T 60-100	mm ² /s	23	32
Point d'écoulement	NF T 60-105	°C	-24/-27	-24/-27
Indice de viscosité	NF T 60-136	-	254	262
Biodégradabilité	OECD 301 B	%	>60	>60

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : VIII-125-1508
Date d'édition : 27/02/2018